



De succès en succès

(Suite de la page 85)

Son Eminence feu le cardinal Bégin disait, en 1918: "Il me paraît très important qu'à côté du foyer religieux et du foyer intellectuel, il y ait un centre économique d'où rayonne partout l'argent si nécessaire à la vie du corps et au bien-être de la paroisse. M. Yves Tessier Lavigne écrivait en 1924: "On a pensé à l'organisation canonique et politique des paroisses de notre pays: on n'a jamais songé, de nos jours à leur organisation économique."

La Caisse Populaire a pour principe de faire fructifier l'argent dans l'endroit même d'où il est tiré, contrairement à certaines institutions financières qui soutirent l'argent de nos paroisses, surtout celles de la campagne, pour alimenter d'autres centres éloignés. La charité bien ordonnée, commence par soi-même. Ce principe est non moins vrai dans l'ordre économique que dans l'ordre moral. Il est juste et équitable que les ressources financières d'une paroisse soient d'abord affectées au développement et au progrès de cette paroisse. Les besoins de chaque paroisse sont considérables, et il importe, plus que jamais, de canaliser et de centraliser ses épargnes. Avant de songer à venir en aide aux monopoles, aux accapareurs, même aux grandes industries, une paroisse rurale doit faire servir ses épargnes au développement de l'agriculture et de la colonisation. Quand chaque paroisse aura sa Caisse Populaire, quand l'argent sorti de nos mains aura été centralisé entre nos mains, nous verrons apparaître l'aurore de notre indépendance économique; nous pourrions alors lever plus haut et plus fièrement la tête et nous comprendrions mieux la nécessité de ces grandes œuvres sociales économiques que sollicite l'amour de notre peuple.

Nos paroisses ne seront parfaitement organisées que le jour où elles posséderont une Caisse Populaire et une société coopérative agricole. La Caisse Populaire, c'est la porte ouverte à la coopération. Les principaux obstacles à la fondation de ces œuvres sociales, c'est la défiance et l'inertie. Quand une Caisse Populaire a été fondée, qu'elle fonctionne bien, que ses membres se rencontrent souvent, qu'ils s'habituent à s'intéresser mutuellement de leurs affaires, la fondation d'une coopérative de ventes et d'achats est plus facile. La Caisse Populaire fait largement crédit au bon citoyen et tient compte de son énergie et de sa bonne volonté. La coopérative agricole vient s'ajouter à la Caisse, elle est comme son complément nécessaire. Si la Caisse Populaire permet à ses sociétaires d'échapper aux griffes des prêteurs usuriers, si elle provoque l'épargne et dispense le crédit à bon escient, la coopérative se présente pour utiliser ce crédit dans l'intérêt de tous et d'un chacun, elle protège ses membres contre les intermédiaires inutiles et leur procure tous les avantages de la coopération.

Au point de vue national

Si nous considérons les avantages de la Caisse Populaire au point de vue national, nous pouvons affirmer que cet organisme est absolument indispensable pour organiser notre indépendance économique.

Cet organisme existe depuis vingt-cinq (25) ans; sachons l'utiliser. Il peut élever une véritable forteresse économique fondée sur l'immuable unité paroissiale si vivace parmi nous, forteresse où notre race encore jeune puisera la force de résistance et les concours nécessaires pour développer ses énergies et consolider son existence. Appuyés sur la force que donne la possession d'un capital à l'abri des trahisons de la cupidité ou de l'égoïsme individuel, capital qui se développera sans cesse par suite des avantages mêmes qui en découleront, nous pourrions accroître notre fortune nationale, grandir le prestige qu'elle comporte, prestige qui nous aidera à sauvegarder tout ce qui nous est cher et à étendre le domaine de notre légitime influence.

M. Esdras Minville disait dans l'"Action Française", livraison de juin 1924: "que l'épargne populaire est la dernière ressource sur laquelle un peuple peut compter pour secourir le joug étranger et organiser sa vie économique. Depuis longtemps chez nous, des institutions étrangères ont pratiqué le drainage de nos écus, elles ont vécu de nos deniers, s'en sont engraissées pendant que nos propres institutions végétaient."

Et M. Olivier Asselin écrivait dans la "La Rente", en 1924: "que c'est environ de 15 à 20 millions de dollars que nos compatriotes ont envoyé à l'étranger au bénéfice, des Français, des Allemands, des Russes, etc." "Il ne suffit pas de naître, disait M. Edouard Montpetit, il faut vivre."

La race canadienne-française est trop jeune pour envoyer ainsi à l'étranger ses capitaux; elle devrait les garder pour ne pas laisser entrer chez nous le capital étranger. On a dit et répété que l'argent est le nerf de la guerre. Il, est temps de montrer plus de prévoyance au point de vue national, de placer nos capitaux dans nos institutions si nous ne voulons pas être réduits au rôle de serviteurs.

Un économiste éminent a dit quelque part: "Une race, pour être forte, doit être maîtresse des institutions qui reçoivent ses épargnes".

Si depuis 25 ans que les Caisses Populaires existent nous avions su y placer nos économies, nous ne serions pas exposés à subir l'influence des capitaux étrangers, et nous aurions empêché un plus grand nombre de nôtres de passer aux Etats-Unis.

Le mal n'est pas irréparable. Groupons nos énergies, N'attendons le secours de personne, mais travaillons à répandre parmi nous la Caisse Populaire Desjardins, type de Caisse plus parfait que ceux d'Europe. Le travail est difficile; mais qu'importe la difficulté en face de la nécessité. Les obstacles sont cependant moins grands que du temps de feu le Commandeur Desjardins. Mais quand même les obstacles seraient plus grands et plus nombreux, il faut que l'œuvre des Caisses Populaires se fasse puisque l'exigence du temps où nous vivons et les besoins matériels et spirituels de notre peuple demandent qu'elle se fasse.

M. l'abbé Trudel fit suivre son instructive conférence de commentaires appropriés.

La lecture des rapport terminés, M. Arsène Denis pria l'hon. M. Caron de clore la séance.

L'hon. M. Caron

L'hon. Ministre de l'Agriculture constata d'abord que tout le monde a l'air satisfait de la journée. Il rappelle ensuite les progrès remarquables faits par la Coopérative Fédérée et démontre qu'elle englobe maintenant dans ses affaires la plupart des activités agricoles. Ainsi c'est grâce à la concurrence de l'association sur le marché agricole que les marchands ont dû baisser leurs prix.

L'orateur rappela alors que les cultivateurs ne doivent pas cesser complètement de faire des affaires avec les marchands mais il ajouta qu'il serait de leur intérêt de s'associer par groupes pour faire venir par char leurs moulées, le son et autres produits dont ils ont besoin pour engraisser le bétail de leurs fermes. Un des buts des Coopératives est d'empêcher les cultivateurs d'être à la merci des marchands.

L'hon. M. Caron réitéra ensuite les remarques qu'il avait faites à la séance du matin au sujet du bienfaisant effet que les activités de la Coopérative Fédérée de Québec ont eu en Angleterre relativement au prix du fromage de la province.

Parlant ensuite de la réélection des sept directeurs de la Coopérative Fédérée, l'orateur déclara que c'est là une question d'affaires. Quant aux plaintes qu'il y aurait lieu de faire relativement aux actes de ces directeurs, l'hon. M. Caron demanda à ses auditeurs de les faire non pas dans le dos des membres de la Coopérative mais devant le Bureau de Direction.

L'orateur réitéra son invitation aux cultivateurs de la province de faire partie de la Coopérative Fédérée et rappela que le rôle du gouvernement à cet égard est d'aider, de seconder par tous les moyens à sa disposition les efforts que les agriculteurs tout afin d'assurer un maximum de rendement à leur activité. Le chiffre d'affaires de la Coopérative Fédérée est tel qu'il prouve à l'évidence l'utilité de ses activités et la bienfaisance sociale des excellents résultats qu'elle sait atteindre.

Parlant ensuite de son attitude personnelle envers cette société, l'orateur dit que la seule nomination qu'il ait approuvée à votre Coopérative, a été celle de M. J.-Arthur Paquet, le président de votre comité exécutif. Si vous saviez les dangers que votre Coopérative a courus, dans le passé, vous nous seriez reconnaissants de ce que nous avons voulu que la nomination du Président de votre conseil exécutif soit approuvée par le gouvernement. Je ne suis pas un commerçant, ajoute l'hon. M. Caron, et j'ai tout intérêt, en qualité de ministre de l'Agriculture, à ce que, votre Coopérative Fédérée marche de progrès en progrès.

L'hon. ministre de l'Agriculture termina son allocution en mettant ses auditeurs en garde contre les fausses représentations des anti-coopératifs qui sont personnellement intéressés à ce que la Coopérative Fédérée de Québec manque son but.

Il termina son éloquent discours en énonçant ce principe, savoir que l'idée politique doit disparaître devant les nécessités so-

ciales de la coopération agricole (longs applaudissements).

M. O'Bready

M. O'Bready, secrétaire des Fermiers-Unis de la province dit ensuite quelques mots pour seconder les remarques de l'honorable ministre de l'Agriculture et fit un vibrant appel en faveur de la coopération effective, cordiale et complète de tous les cultivateurs de notre province et de notre pays.

M. Laurent Barré

M. Laurent Barré, président de l'Union catholique des cultivateurs de la province de Québec, fut ensuite prié de dire quelques mots par le président M. Denis.

Il se défendit de faire un discours et dit, à l'amusement des auditeurs, qu'il ne pourrait être que le pousse-café du copieux banquet qui a été la réunion du jour.

M. Barré parla de la nécessité du progrès de réaliser dans le domaine agricole puis il déclara que l'union dont il est le président entend avoir les rapports les plus amicaux avec la Coopérative Fédérée de Québec. Il demanda en terminant, que tous les cultivateurs sans exception s'intéressent, aux activités de la Coopérative Fédérée de Québec dont les activités s'exercent au meilleur des intérêts de toute la classe agricole (Appl.).

M. Lynes, vice-président des Fermiers-Unis fit ensuite une brève allocution au cours de laquelle il félicita la Coopérative Fédérée de ses progrès. Il fit appel à tous les cultivateurs de la province pour qu'ils sachent promouvoir la coopération agricole en notre pays.

Le Culte du Souvenir

La Photographie joue de nos jours un rôle de merveilles. Pour donner à nos Villages le ton d'une certaine souveraineté artistique, pour propager le Souvenir dans nos Familles il faut la Photographie.

Etablir dans nos Villages un lieu de "Possibilités Photographiques" est le But de notre Organisation. Nous faisons donc un appel aux Citoyens de tous les Villages de nos Campagnes pour les engager à accepter nos Propositions et à devenir notre Représentant.

Pour informations, s'adresser à

Arto-Photo

Ancienne-Lorette,
Comité de Québec.

M. le Dr. Charron sous-ministre de l'Agriculture à Ottawa, clôtura la série des discours par une brève allocution où il se pût à souligner les progrès agricoles de la province, de Québec.

La journée se termina par l'adoption unanime d'une motion de remerciements à l'honorable ministre de l'Agriculture M. Caron, à M. J.-Antonio Grenier, sous-ministre, aux directeurs de la Coopérative Fédérée, aux officiers du département de l'Agriculture, au maire de Québec à M. Lambert et à Gélinas, de la Coopérative Fédérée, pour les succès de l'exposition organisée à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la société.

Coupez vous-même vos Cheveux

C'est plus facile que de se Raser



Pas n'est besoin d'expérience ni de pratique pour se servir de COUPE CHEVEUX AUTOMATIQUE DUPLEX. Il vous arrive prêt à employer, et cinq minutes après que vous l'avez reçu vous pouvez vous couper les cheveux mieux qu'ils ne l'ont jamais été.

Le DUPLEX coupera vos cheveux aussi courts ou de la longueur que vous voudrez. Avec le DUPLEX, la tondeuse ou les ciseaux ne sont plus nécessaires; il finit le travail complètement. Il coupe les cheveux de devant longs et ceux d'arrière courts. Il égalise les cheveux autour des oreilles, etc.

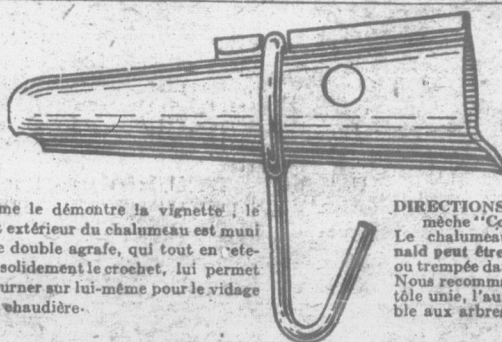
Dans quelques temps, il vous faudra payer \$2.00 pour le DUPLEX. Il se vend aujourd'hui \$2.00, mais tant que notre assortiment actuel durera, nous acceptons cette annonce comme \$1.00 en argent. Découpez-la et envoyez-la avec SEULEMENT \$1.00 et nous vous enverrons le COUPE CHEVEUX AUTOMATIQUE DUPLEX prêt à servir immédiatement, frais de poste payés à n'importe quelle adresse.

Ecrivez aujourd'hui. Envoyez cette annonce pour avoir lames gratis.

DUPLEX MANUFACTURING CO. DEPT. D.3 BARRIE, ONT.

UN CHALUMEAU A CROCHET MOBILE
QUI ECONOMISE DU TEMPS ET DE L'ARGENT

PERMET le TRANSVASAGE sans DECROCHER la CHAUDIERE



Comme le démontre la vignette, le point extérieur du chalumeau est muni d'une double agrafe, qui tout en maintenant solidement le crochet, lui permet de tourner sur lui-même pour le vidage de la chaudière.

DIRECTIONS: Employer la vraie mèche "Cook" de 7-16 pcs. Le chalumeau amélioré McDonald peut être fourni en tôle unie ou trempée dans le zinc et le plomb. Nous recommandons cependant la tôle unie, l'autre étant préjudiciable aux arbres.

1° Le crochet du chalumeau McDONALD est mobile et peut être relevé du côté avec la chaudière suspendue, vous permettant de faire l'opération de transvasage de la chaudière en la moitié du temps requis, lorsqu'il vous faut décrocher cette dernière.

2° Les deux extrémités de la partie qui s'enfonce dans l'arbre ne sont pas jointes complètement, et l'enfoncement du chalumeau, en rapprochant ces deux parties, lui donne une pression suffisante pour le retenir solidement à l'arbre, évitant ainsi toute perte de séve.

3° Malgré ces avantages sur les autres chalumeaux, le McDONALD AMELIORE est proportionnellement le moins dispendieux de tous.

Manufacturé par:--

The United Maple Products Limited

P. O. Box 800

GRANBY, Cte SHEFFORD, P. Q.

HOM

A QU

Le débat sur le dis- prolonge à l'Assemblée nombreux députés ont cours de ce débat qu jours-ci. Aussitôt que, sujet sera terminée, le mence à soumettre principaux projets de l au début de la session, fait inscrire sur le feuil

Parmi ces projets de virement la populati comme celle des vill exploitation des pouv la loi des Accidents d

Le Gouvernement, Trône, a annoncé qu'une législation perm exploitation des pouv tendu que l'exportatio trique sera prohibée, vices du Dominion, o vince l'énergie électri vent avoir besoin.

Le Gouvernement a veut se créer de nouve nus pour établir un L'hon. M. Taschereau déclarant, ces jours de vernement veut ense nel qui sera utilisé à l'enseignement primai sèignement secondaire, ralement à dire que tion de nos pouvoirs nement entend établir nel. L'école du rang, l' vrait de ce fonds des Aussi la présentation intéresse-t-elle toute l

La loi des Accidents difiée entièrement. S intéresse davantage le mais elle s'applique ar ses campagnes, dans le nesse vivement les ch travailler dans les ch pagnes forestières, et

An sujet de l'Agric L'hon. M. Caron a fait de la session, en répoi M. Sauvé, que son pas de nouvelles mesu année. Le Ministre e qu'il est mieux d'ap les lois passées ces du connaître le résultat avant de faire de noi Lors de ces remarques insisté sur la nécessité industrie laitière suiv plus aptes à donner u C'est la qualité qui p vateurs de garder le r gré la concurrence q pays.

Il se fera prochain sur le gouvernement égée du commerce de paraitre les tavernes.

C'est ce que con signé par le clerg adressée au premier texte même de cette encore que nous sach part:

Considérant que centres ruraux sont empêche l'ouverture sons alcooliques chez

Considérant que le de nos campagnes esement de débits de l

Considérant que laissée, jusqu'ici, au grâce à la facilité d min, automobile, e grand mal, lequel e protection offerte par

Considérant que d' résulte un véritable rise les habitudes d jeunes gens:

Nous, curé soussig de solliciter une lég ce commerce des bié dans les centres qui n de dépôts de boissons, soit respectée, et qu famille, qui ont à co enfants contre un r l'ivrognerie, puissent que chance de sucé protégés contre la s marchands.